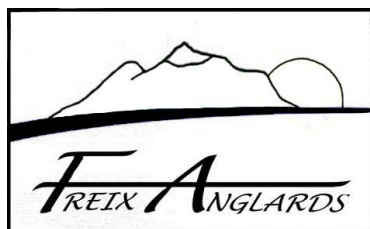


**Registre des délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de  
COMMUNE DE FREIX ANGLARDS**

**Séance du 01 juin 2017**

**MAIRIE DE**



*L'an deux mille dix-sept et le premier juin à 19 heures 30 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrice FALIES (Maire).*

Date de la convocation: 24/05/2017  
Conseillers en exercice : 8  
Présents : 8  
Votants: 8  
  
Pour: 8  
Contre: 0  
Abstentions: 0

**Présents** : Monsieur Patrice FALIES, Monsieur Jean-Louis GUIBERT, Monsieur Nicolas PANIS, Monsieur Joël DE MARTINO, Monsieur Jean-Yves CABAL, Monsieur Olivier ROUFFET, Monsieur Pierre MAYENOBE, Madame Aurélie BOURZEIX

**Représentés**:

**Excusés**:

**Absents**:

**Secrétaire de séance:** Monsieur Joël DE MARTINO



**Objet : DE\_2017\_027 - Travaux voirie communale - Sarrus**

Monsieur le Maire présente les différentes entreprises qui ont proposé des devis pour lmodernisation de la voirie communale - Programme 2017.

<i>Entreprises</i>	<i>Tarifs HT</i>	<i>Tarifs TTC</i>
C. Meallet TP	42081.00 €	50 497.20 €
EATP	41 540.00 €	49848.00 €
COLAS	40320.00 €	48 384.00 €

La commission d'appel d'offre qui s'est réunie le 30 juin 2017, s'est positionnée en faveur de l'offre de l'entreprise COLAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de suivre l'avis de la commission d'appel d'offre
- de choisir l'entreprise "Colas" afin d'effectuer les travaux conformément au devis proposé
- d'affecter la somme correspondante au budget principal de 2017
- d'autoriser M. le Maire à signer les documents correspondants.

RF Préfecture d'Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/10/2017 015-211500723-20170601-DE_2017_027-DE



Acte original signé électroniquement,  
Rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
13 juillet 2017  
et publié ou notifié le 13 juillet 2017

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an sus dit,  
au registre sont les signatures.

Le Maire  
Patrice FALIÈS

RF Préfecture d'Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/10/2017 015-211500723-20170601-DE_2017_027-DE